



Qualiconsult®

# Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 1

## Amélioration chauffage du PJ SCES DE L ETAT FACTURATION ELECTRON

14 Rue Robert de Luzarches  
80080 AMIENS

| N° d'affaire | Date rapport | Chrono affaire |
|--------------|--------------|----------------|
| 3100033697   | 18/09/2024   | 1              |

**Chargé(e) d'affaire**  
Jerome BOULENGER

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Renseignements généraux .....</b>                                                              | <b>3</b>  |
| 1.1 Affaire .....                                                                                    | 3         |
| 1.2 Maîtrise d'Ouvrage .....                                                                         | 3         |
| 1.3 Maîtrise d'œuvre .....                                                                           | 3         |
| 1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage .....                        | 4         |
| .....                                                                                                | 4         |
| <b>2. Renseignements particuliers .....</b>                                                          | <b>5</b>  |
| 2.1 Description sommaire de l'opération .....                                                        | 5         |
| 2.2 Constitution et Classements .....                                                                | 5         |
| <b>3. Documents reçus .....</b>                                                                      | <b>6</b>  |
| <b>4. Documents à transmettre à Qualiconsult .....</b>                                               | <b>7</b>  |
| 4.1 Avant la signature des marchés .....                                                             | 7         |
| 4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique ..... | 7         |
| <b>5. Remarques préliminaires .....</b>                                                              | <b>8</b>  |
| 5.1 Avant la signature des marchés .....                                                             | 8         |
| 5.2 Après la signature des marchés .....                                                             | 8         |
| 5.3 Emploi de Techniques Non Courantes .....                                                         | 8         |
| 5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV ») .....                                        | 9         |
| 5.5 Limite de mission .....                                                                          | 10        |
| 5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT .....                                       | 10        |
| <b>6. Nature et présentation des avis .....</b>                                                      | <b>11</b> |
| 6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT .....                             | 11        |
| 6.2 Avis suspendus ou défavorables .....                                                             | 11        |
| 6.3 Formulation des avis .....                                                                       | 11        |
| 6.4 Commentaires « QC+ » .....                                                                       | 11        |
| <b>7. Récapitulatif des avis défavorables .....</b>                                                  | <b>13</b> |
| <b>8. Récapitulatif des avis suspendus .....</b>                                                     | <b>14</b> |
| <b>9. Récapitulatif des avis favorables .....</b>                                                    | <b>15</b> |

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Affaire

|                                |                                            |                                          |    |                                          |    |
|--------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|----|------------------------------------------|----|
| Désignation                    | Amélioration chauffage du PJ               |                                          |    |                                          |    |
| Adresse                        | 14 Rue Robert de Luzarches<br>80080 AMIENS |                                          |    |                                          |    |
| Montant prévu des travaux (HT) | Non communiqué                             | Date prévisionnelle de début de chantier | NC | Durée prévisionnelle de chantier en mois | NC |

|                             |  |  |
|-----------------------------|--|--|
| <b>Permis de construire</b> |  |  |
| Récépissé de dépôt :        |  |  |

### 1.2 Maîtrise d'Ouvrage

|                         | Coordonnées                                                                                                                             | Diffusion |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Maître d'Ouvrage</b> | SCES DE L ETAT FACTURATION ELECTRON - M. Yves DELEBECQ<br>RUE DE BERCY<br>75572 PARIS CEDEX 12<br>Email : yves.delebecq@justice.gouv.fr | Oui       |

### 1.3 Maîtrise d'œuvre

|                        | Coordonnées                                                                                                           | Diffusion |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>BET Généraliste</b> | BATITECH<br>8, Boulevard Cordier<br>132 Avenue de la République<br>02100 ST QUENTIN<br>Email : contact@be-batitech.fr | Oui       |

## 1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

|                                     |             |                                                                            |
|-------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>L</b>    | Solidité des ouvrages et équipements indissociables                        |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>LP</b>   | Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI) |
| <input type="checkbox"/>            | <b>PS</b>   | Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions neuves      |
| <input type="checkbox"/>            | <b>PSE</b>  | Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>LE</b>   | Solidité des existants                                                     |
| <input type="checkbox"/>            | <b>AV</b>   | Stabilité des avoisinants                                                  |
| <input type="checkbox"/>            | <b>SH</b>   | Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>SEI</b>  | Sécurité des personnes dans les ERP-IGH                                    |
| <input type="checkbox"/>            | <b>STI</b>  | Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels        |
| <input type="checkbox"/>            | <b>TH</b>   | Isolation thermique et économies d'énergie                                 |
| <input type="checkbox"/>            | <b>PHH</b>  | Isolation acoustique des bâtiments d'habitation                            |
| <input type="checkbox"/>            | <b>PHA</b>  | Isolation acoustique des bâtiments autres qu'habitation                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>F</b>    | Fonctionnement des installations                                           |
| <input type="checkbox"/>            | <b>HAND</b> | Accessibilité des handicapés                                               |
| <input type="checkbox"/>            | <b>BRD</b>  | Transports des brancards                                                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <b>GTB</b>  | Gestion technique du bâtiment                                              |
| <input type="checkbox"/>            | <b>HYSH</b> | Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation                           |
| <input type="checkbox"/>            | <b>HYSA</b> | Hygiène et santé dans les bâtiments autres qu'habitation                   |
| <input type="checkbox"/>            | <b>ENV</b>  | Environnement - ICPE (complément mission S)                                |
| <input type="checkbox"/>            | <b>CO</b>   | Coordination des missions de contrôle                                      |

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

## 1.5 Auteurs du rapport

Le présent rapport est validé par les vérificateurs mentionnés dans la liste ci-dessous :

- Jerome BOULENGER, vérificateur qualifié en SI-1 confirmé

## 2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

### 2.1 Description sommaire de l'opération

Le projet consiste au Raccordement au réseau de chaleur de deux établissements:

- l'annexe Dubois
- Le palais de Justice de la ville d'Amiens

Il sera créer des locaux sous-station dans les deux établissement afin de gérer la distribution d'eau chaude sanitaires

Il sera aussi créer de nouveaux réseaux de ventilation simple et double flux.

### 2.2 Constitution et Classements

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

| Palais de Justice                       |                               |
|-----------------------------------------|-------------------------------|
| Activité Principale                     | PE                            |
| Activité(s) Secondaire(s)               | Néant                         |
| Catégorie                               | Catégorie 5                   |
| Origine classement                      | Maître d'Ouvrage / Exploitant |
| IGH                                     | Non                           |
| IOP                                     | Non                           |
| Description sommaire de l'établissement | Néant                         |
| Nature et étendue de la mission         | SEI complète                  |
| Nature et étendue des vérifications     | Ensemble de l'opération       |

| Annexe Dubois                           |                               |
|-----------------------------------------|-------------------------------|
| Activité Principale                     | PE                            |
| Activité(s) Secondaire(s)               | Néant                         |
| Catégorie                               | Catégorie 5                   |
| Origine classement                      | Maître d'Ouvrage / Exploitant |
| IGH                                     | Non                           |
| IOP                                     | Non                           |
| Description sommaire de l'établissement | Néant                         |
| Nature et étendue de la mission         | SEI complète                  |
| Nature et étendue des vérifications     | Ensemble de l'opération       |

### 3. DOCUMENTS REÇUS

Architecte

|             | N° lot | N° document | Libellé                      | Ind  | Date       |
|-------------|--------|-------------|------------------------------|------|------------|
| <b>CCTP</b> | CVC    | -           | CCTP LOT CVC                 | V1.2 | 18/09/2024 |
| <b>Plan</b> | -      | -           | CVC PRO PDJ Schéma chauffage | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ RDC              | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ R-1              | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ R+2              | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ R+1              | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ R+1 / ENTRESOL   | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO PDJ Combles          | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO ANX schéma chauffage | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO ANX RDC              | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO ANX R+1 / R+2        | -    | 18/09/2024 |
|             | -      | -           | CVC PRO ANX EXISTANT         | -    | 18/09/2024 |

## 4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

---

### 4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

### 4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

## 5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

---

### 5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

### 5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

### 5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systématiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

## 5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques du bâtiment pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction (AQC). Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement selon le modèle disponible sur le site internet de l'AQC.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- les installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieure aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux et double flux ;
- les installations de chauffage ;
- les portes et portails automatiques pour véhicules et piétons ;
- les protections solaires mobiles motorisées ;
- les volets motorisés, battants, coulissants et roulants ;
- production et distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réseaux de communication VDI.

A défaut d'un modèle disponible, les anciens "PV COPREC" (publiés par le document technique COPREC CONSTRUCTION n°1 d'octobre 1998, Moniteur du 06/11/1998, cahier spécial n°4954) seront recevables dans le cadre de la présente mission pour les installations suivantes :

- les ascenseurs, ascenseurs de charge ;
- les escaliers mécaniques, trottoirs roulants ;
- les réseaux de distribution collective de radiodiffusion ;
- le conditionnement d'air ;
- les fluides médicaux.

## 5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
  - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
  - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
  - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
  - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONCONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

## 5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

## 6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONCONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

| Corps d'état                        |                   |                                         |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|
| Identification du point de contrôle | Libellé de l'avis | Référence du(es) document(s) examiné(s) |

### 6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONCONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont **FAVORABLES**.

### 6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

### 6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

#### **F : Avis Favorable**

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

#### **S : Avis Suspendu**

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

#### **D : Avis Défavorable**

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

#### **SO : Sans Objet**

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné. Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

#### **HM : Hors Mission**

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

### 6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONCONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

## 7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

---

NEANT

## 8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

### Maître d'Ouvrage

| LIBELLE POINT DE CONTROLE             | LIBELLE D'AVIS SUSPENDU                                                              | REFERENCE   |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>          |                                                                                      |             |
| Classement officiel des établissement | Nous transmettre le classement officiel des deux établissement visés par l'opération | DOSSIER PRO |

### Architecte

| LIBELLE POINT DE CONTROLE          | LIBELLE D'AVIS SUSPENDU                                                                                                                                                | REFERENCE    |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>              |                                                                                                                                                                        |              |
| Autocontrôles                      | La ou les entreprises titulaires du lot devra nous fournir l'ensemble des autocontrôles relatifs au bon fonctionnement des équipements de chauffage et de ventilation. | CCTP PRO     |
| <b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>       |                                                                                                                                                                        |              |
|                                    | L'ensemble des plans, schémas et notes de calculs de tableau électriques situés en local chaufferie et sous-station.                                                   | CCTP LOT CVC |
| Caissons d'extraction - VMC        | Les caissons d'extraction devront être résistant à des fumées de 400°C                                                                                                 | CCTP LOT CVC |
| Flocage des locaux chaufferie      | L'épaisseur du flocage devra nous être communiqué en fonction du support.<br><br>Le procès verbal devra nous être transmis par l'entreprise.                           | CCTP LOT CVC |
| Ventilation des locaux chaufferies | Les ventilations devront être dimensionnée en accord avec la disposition des chaufferies d'une puissance supérieure à 300kW.                                           | CCTP LOT CVC |

## 9. RÉCAPITULATIF DES AVIS FAVORABLES

### Architecte

| LIBELLE POINT DE CONTROLE                                    | LIBELLE D'AVIS FAVORABLE                                                                                                                                                  | REFERENCE                     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>                                 |                                                                                                                                                                           |                               |
| Calorifuges                                                  | Les calorifuges sont prévus en matériau M0.                                                                                                                               | CCTP LOT CVC                  |
| Coupure d'urgence locaux chaufferie                          | Il est prévu la mise en place des coffrets de coupure conformément au DTU                                                                                                 | CCTP LOT CVC                  |
| Eclairage de sécurité des locaux chaufferies / sous-stations | Il est prévu la mise en place de BAES et de BAPI dans les locaux Chaufferie/Sous-station                                                                                  | CCTP LOT CVC                  |
| Faux-plafonds                                                | Pas de remarque à formuler sur la réaction au feu prévu pour les faux-plafonds<br><br>L'ensemble des éléments de preuve devront nous être fournis (PV de réaction au feu) | CCTP LOT CVC                  |
| Portes des locaux chaufferies                                | L'entreprise devra nous fournir le PV de resistance au feu des portes de chaufferie.<br><br>Nous avons bien noté la mise en place de ferme-porte.                         | CCTP LOT CVC                  |
| Positions des clapets - Annexes Dubois                       |                                                                                                                                                                           | PLANS CVC - ANNEXE DUBOIS     |
| Positions des clapets - Palais de justice                    |                                                                                                                                                                           | PLANS CVC - PALAIS DE JUSTICE |